

Développement Durable

7 février 2011

Gaz de schiste : Bruxelles appelle les 27 à explorer

Pierre Magonno

Rechercher les gaz de schiste et les schistes bitumeux en Europe, telle est une des recommandations lancée par le Conseil de l'Union européenne consacré à l'énergie vendredi 4 février à Bruxelles. La France où la contestation s'accroît, soutient les conclusions du Conseil tout en annonçant la suspension des travaux exploratoires.

« Il conviendrait d'évaluer le potentiel dont dispose l'Europe en matière d'extraction et d'utilisation durables de ressources en combustibles fossiles conventionnels et non conventionnels (gaz de schistes et schiste bitumineux) ».

Le Conseil de l'Union européenne réuni vendredi 4 février à Bruxelles a recommandé aux 27 Etats membres de se lancer dans une politique d'exploration de ses ressources en gaz de schiste et en schiste bitumeux.



A Doue en Seine-et-Marne où des permis d'exploration de schiste bitumeux ont été accordés, le premier forage a débuté jeudi 3 février. Selon Pierre Doerler, président de l'union pour la création du PNR de La Brie qui a pris ce cliché, tout va très vite... © Pierre Doerler

Moins de 4 lignes auront suffi dans un document de 16 pages pour encourager les gouvernements européens à se lancer dans une politique minière à haut risque environnemental et social.

Soutien français à Bruxelles suspension des travaux en France

Les conclusions du Conseil de l'UE, votées à l'unanimité comme le veut la règle communautaire, ont donc bénéficié du soutien de la France qui, en mars 2010 a accordé trois permis de recherche de gaz de schiste. Cela n'a pas empêché la ministre de l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet dans un entretien publié par La tribune le 4 février de renouveler ses propos tenus deux jours plus tôt à l'Assemblée et développés la veille dans le Vercors concernant le lancement d'une étude confiée aux conseils généraux de l'environnement et de l'industrie et la suspension des autorisations de forage exploratoire jusqu'au rendu du rapport final attendu pour juin avec un bilan intermédiaire en mars. Ces annonces semblent toutefois contredites par le lancement à Doue dans le Val-de-Marne du premier forage exploratoire de schiste bitumeux, mais il est vrai qu'il s'agit cette fois de pétrole non conventionnel et non de gaz, même si les techniques d'exploitation n'ont rien à envier à celle utilisées pour le gaz

La révision du code minier

Sur le terrain les mobilisations se poursuivent comme à Villeneuve-de-Berg en Ardèche où la réunion publique prévue pour le jeudi 10 février n'est pas remise en cause par les déclarations de la ministre, ou à Lussas où la réunion prévue jeudi 3 s'est déroulée comme prévu. Les présidents de quatre conseils généraux (Ardèche, Drôme, Gard, Hérault et Lozère) sur les six concernés par les permis, les autres étant l'Aveyron et la Lozère, se sont alliés « *pour se faire entendre* ». S'ils ont pris acte de la suspension des travaux annoncée par NKM, ils disent rester « *vigilants et déterminés* ». Ils demandent la révision du code minier « *afin de renforcer la protection des populations résidentes et des propriétaires ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux* ».